CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Programme CEE PACTE Entreprises – Mise à jour des fiches filières et du carnet de bord énergie (ex Baisse les watts)

Service Entreprises/Service Bâtiment
Rédaction : Marine COLTEL, Camille EHRISMANN

31/07/2026

Table des matières

1. CONTEXTE 4
1.1. Présentation de l'Ademe 4
1.2. Le contexte du programme CEE PACTE Entreprises : 4
1.3. Le Programme CEE PACTE Entreprises 5
1.4. Présentation du site vitrine et du carnet de bord énergie 6
2. OBJET DE LA CONSULTATION 8
2.1. La prestation demandée 8
3. PRESENTATION DE LA MISSION 9
3.1. Tâche 1 : mise à jour des fiches filières existantes 9
3.2. Tâche 2 : Création de fiches filières pour le secteur de l'industrie 10
3.3. Tâche 3 : Création de fiches filières adaptées aux territoires d'Outre-Mer 10
3.4. Tâche 4 : Création de fiches filières adaptées à la Corse 11
3.5. Tâche 5 : Création d'une fiche filière pour le secteur médico-social 11
3.6. Tâche 6 : Mise à jour des données de consommations et des coûts de l'énergie (carnet de bord énergie) 11
3.7. Tâche 7 : Mise à jour des fiches actions (carnet de bord énergie) 12
3.8. Tâche 8 : intégration du volet Industrie (carnet de bord énergie) 13
3.9. Tâche 9 : intégration du volet DROMs (carnet de bord énergie) 14
3.10. Tâche 10 : intégration du volet Corse (carnet de bord énergie) 15
3.11. Tâche 11 : intégration des établissements médico-sociaux (carnet de bord énergie) 16
3.12. Tâche 12 : Ouverture aux établissements de plus de 1000 m² (carnet de bord énergie) 16
4. POINTS D'ETAPE ET LIVRABLES 17
4.1. Réunions de cadrage et validation des propositions 17
4.2. Livrables attendus 17
4.3. Piloter le projet en s'assurant du respect des échéances et des livrables associés. Assurer une remontée d'information auprès de l'ADEME 19
4.4. Changement d'interlocuteurs 19

5. DUREE DE LA PRESTATION ET PLANNING 20
6. DEMARCHE RSE 20
6.1. Démarche environnementale 20
7. ANNEXES 21

1. CONTEXTE

1.1. Présentation de l'Ademe

Au cœur des missions qui lui sont confiées par le ministère de la Transition écologique, le ministère en charge de l'Energie et le ministère en charge de la Recherche, l'Ademe - l'Agence de la transition écologique - partage ses expertises, coordonne le financement et la mise en œuvre de projets de transformation dans plusieurs domaines : énergie, économie circulaire, décarbonation, industrie, mobilité, bâtiment, qualité de l'air, alimentation, adaptation et sols.

Elle mobilise les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, et leur donne les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Résolument engagée dans la lutte contre le changement climatique et la dégradation des ressources, l'Ademe conseille, facilite et aide au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. Elle met ses capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'Ademe est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC).
http://www.ademe.fr/

1.2. Le contexte du programme CEE PACTE Entreprises :

Le parc tertiaire et industriel représente 35 % de la consommation d'énergie finale de la France. Selon l'INSEE, les PME (dont les micro entreprises et TPE) représentent plus de 90 % des entreprises de ces secteurs et plus de 30 % (industrie) et 50 % (tertiaire) de leurs emplois. Les PME de ces deux secteurs constituent donc des cibles importantes pour la politique publique sur l'énergie et la réduction des émissions de GES.

Les enquêtes et campagnes d'information auprès des PME sur la transition écologique montrent qu'elles :

- perçoivent l'énergie comme le premier enjeu de leur transition écologique,
- sont d'abord motivées par la réduction des coûts pour agir sur ce sujet,
- ont besoin d'être informées et accompagnées pour agir,
- trouvent les offres publiques de soutien sur la transition écologique peu lisibles et accessibles.

L'Ademe soutient l'information et le conseil des PME sur la transition écologique principalement à travers des partenariats avec des structures proches des PME comme les organismes consulaires, les organisations professionnelles, Bpifrance et de nombreuses associations.

Consciente de la multiplicité des offres, l'Ademe porte et soutient aussi les initiatives visant à rendre ces offres plus accessibles comme la plateforme « Mission transition écologique ».

Les certificats d'économie d'énergie (CEE) sont un des leviers financiers de la transition écologique. Ils permettent de générer un soutien financier à la fois directement aux actions d'économie d'énergie et via des programmes qui les informent et les engagent dans ces actions. Parmi les programmes CEE à destination des entreprises, on peut citer :

- SARE, un programme (clôturé au 31/12/2024) dont un volet est destiné à l'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments du petit tertiaire privé (SARE - Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique).
- Baisse les Watts (clôturé au 31/12/2024) qui accompagne les TPE/PME dans la maitrise de leur consommation d'énergie.
- PACTE Industrie qui vise la transition énergétique et bas carbone des entreprises industrielles.
- EVE qui vise la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur du transport.

Ces programmes confirment les besoins des PME mentionnés ci-dessus.

Il est donc pertinent tant du point de vue des besoins des PME que des enjeux énergétiques de poursuivre les dynamiques construites. Le programme CEE PACTE Entreprises s'appuie sur ces expériences et ce terreau, pour poursuivre et amplifier ces actions et impacts.

1.3. Le Programme CEE PACTE Entreprises

Le programme CEE PACTE Entreprises vise à convaincre un grand nombre de PME, TPE et ETI du tertiaire privé et/ou de l'industrie d'engager des actions pour réduire leurs consommations d'énergie, puis à les conseiller dans le choix et la réalisation de ces actions. Les actions d'économies d'énergie visées concernent le bâtiment (isolation, chauffage et climatisation, gestion technique du bâtiment…) et le process (procédés de transformation et utilités énergivores) de l'entreprise.

L'objectif du programme est de mobiliser et conseiller **40 000 entreprises et d'effectuer 10 000 diagnostics liés à l'efficacité énergétique.**

Ce programme est constitué de 3 axes :

- Axe 1 : Être conseillé
- Axe 2 : Réaliser un diagnostic
- Axe 3 : Outils et ressources numériques

Afin de faciliter la lisibilité et la visibilité auprès de ces entreprises cibles, le programme CEE PACTE Entreprises déploie son offre à l'externe avec une marque dédiée : Mon parcours économies d'énergie (MP2E).

L'application Baisse les Watts (BLW) issue du programme éponyme, clôturé le 31/12/2024, a été transférée au programme PACTE Entreprises. Dans ce cadre, l'application BLW est séparée en 2 catégories et désormais disponibles sur le site vitrine du programme :

- le carnet de bord énergie ;
- les fiches filières.

Le carnet de bord énergie permet aux entreprises de suivre leurs consommations d'énergie et d'engager des actions d'économies d'énergie.
Les fiches constituées par filières présentent les enjeux et postes de consommation les plus énergivores, ainsi que les moyens de diminuer ou électrifier la consommation.

La présente consultation couvre la création et la mise à jour des fiches filières désormais présentes sur le site vitrine du programme PACTE Entreprises et la mise à jour du carnet de bord énergie (estimations des gains d'énergie).

1.4. Présentation du site vitrine et du carnet de bord énergie

Le site est divisé en deux parties distinctes :

- Un espace public, accessible à tous, qui présente le programme CEE PACTE Entreprises et qui répertorie les fiches filières ;
- Un espace non public, accessible uniquement aux entreprises via une authentification.

1.4.1. Espace public – fiches filières

Les fiches filières sont accessibles en libre-service ici : https://parcours-economies-energie.ademe.fr/conseils-metiers.
Il existe actuellement 14 fiches filières relatives au secteur du petit tertiaire privé (PTP).

Chaque fiche est structurée de la même manière :

- Principales actions à mettre en place pour réduire la consommation d'énergie
- Chiffres clés de la filière
- Postes les plus consommateurs avec des écogestes et des actions sur les équipements et le bâtiment
- Tendances de la filière

1.4.2. Espace connecté – carnet de bord énergie

Pour créer un compte, plusieurs informations sont demandées, relatives à la personne physique qui crée le compte et à l'activité de son entreprise :

- Civilité
- Nom / Prénom
- Courriel
- Mot de passe

Ensuite, l'entreprise doit obligatoirement renseigner les informations suivantes :

- SIRET
- Métier : filière, métier code NAF
- Département
- Téléphone

Enfin, l'entreprise doit renseigner la façon dont elle a connu l'application :

- Connaissance du service

Par la suite, l'entreprise peut renseigner aussi les éléments relatifs aux énergies qu'elle utilise et à ses équipements, propres à son activité :

- La surface du bâtiment de l'entreprise
- Le chiffre d'affaires
- Le nombre de salariés
- Statut d'occupation du bâtiment (propriétaire, locataire)
- Type d'éclairage
- Energies utilisées
- Climatisation
- Puissance du ou des contrats d'énergie
- Equipements présents et utilisés dans le bâtiment concerné
- Ajout des compteurs (via APIs GRD)

Une fois son carnet de bord énergie entièrement complété, l'entreprise a accès à des fiches actions, indiquant des gains d'énergie potentiels. Un algorithme basé sur les données de consommations de chaque action, les coûts de l'énergie et les données renseignées par l'entreprise (secteur géographique, surface, type d'énergie utilisée, équipements, …) permet de calculer cette estimation.
Les données utilisées par cet algorithme, initialement développé par le bureau d'étude Energies Demain, font partie des éléments à mettre à jour.

Actuellement, ce carnet de bord énergie est accessible et utilisable uniquement par les petites entreprises du secteur tertiaire situées en France hexagonale (hors Corse).

Afin d'être en cohérence avec les entreprises éligibles au programme PACTE Entreprises, le carnet de bord énergie doit être rendu disponible avec l'ensemble de ses fonctionnalités aux TPE/PME/ETI (industrielles et tertiaires), quelles que soient leur surface et leur localisation (France hexagonale, Corse et dans les DROMs).

2. OBJET DE LA CONSULTATION

2.1. La prestation demandée

La présente consultation porte sur la création et la mise à jour des fiches filières (partie non connectée du site vitrine) et sur la mise à jour et l'ouverture du carnet de bord énergie aux cibles du programme PACTE Entreprises sur tout le territoire français (hors COM) :

- Fiches filières :
 - Mise à jour des fiches filières existantes
 - Création de fiches filières Industrie
 - Création de fiches filières DROMs
 - Création de fiches filières adaptées à la Corse
 - Création d'une fiche filière pour le secteur médico-social
- Carnet de bord énergie :
 - Mise à jour des données de consommations, coûts de l'énergie, DJU, etc.
 - Mise à jour des fiches actions
 - Intégration du volet Industrie
 - Intégration du volet DROMs
 - Intégration du volet Corse
 - Intégration des établissements médico-sociaux
 - Ouverture aux établissements de plus de 1000m²

Pour réaliser ces missions, la reprise des données doit, dans la mesure du possible, s'appuyer sur des données récentes (2025/2026).

Cette prestation fera l'objet d'un marché à rémunération forfaitaire. Le prestataire devra avoir la capacité de réaliser des livraisons régulières, dès les 3 premiers mois de la prestation. La priorisation des sujets sera fournie par l'Ademe lors de la réunion de lancement.

3. PRESENTATION DE LA MISSION

Le prestataire aura pour mission la réalisation des douze tâches présentées ci-dessous.

3.1. Tâche 1 : mise à jour des fiches filières existantes

Le prestataire devra mettre à jour les données des 14 fiches filières déjà existantes.

L'Ademe, dans le cadre du programme PACTE Entreprises, s'engage à fournir un template pour saisir les informations et les données.

La tâche 1 se découpe en deux étapes :

- Vérification de la véracité de chaque information et donnée de chaque fiche filière :
 - Si la donnée est suffisamment récente (à partir de 2025), aucune mise à jour de cette donnée n'est faite
 - Si la donnée est obsolète (avant 2025) :
 - Une recherche de la donnée la plus récente est réalisée
 - Une mise à jour de cette donnée est réalisée sur le template fourni par l'ADEME
- Ajouter une partie sur le confort d'été / Refroidissement

La liste des filières concernées est la suivante :

- Commerces non alimentaires
- Autres réparations de biens
- Blanchisseries
- Boucheries
- Boulangeries
- Cafés & Restaurants
- Commerces alimentaires
- Enseignement
- Entrepôts & Commerces de gros B to B
- Entreprises de services
- Entretien & Réparations de véhicules
- Hébergements
- Service à la personne
- Sport, Culture & Loisirs

Ces fiches filières sont accessibles via le lien suivant : https://parcours-economies-energie.ademe.fr/conseils-metiers.

3.2. Tâche 2 : Création de fiches filières pour le secteur de l'industrie

Le prestataire devra réaliser un état des lieux de 7 filières industrielles et créer les fiches filières associées.
Ces fiches filières devront référencer, dans la mesure du possible, les mêmes types de données que celles présentes dans les fiches filières existantes.

Un template pour renseigner les données sera fourni par l'Ademe.

Voici les sept filières concernées :

- Industrie alimentaire et boisson
- Industrie bois
- Industrie papier carton
- Industrie métaux
- Industrie textile
- Industrie chimique
- Industrie assemblage (automobiles, équipements)

En cours de mission, le prestataire pourra proposer la création de nouvelles fiches filières non identifiées par l'ADEME.

3.3. Tâche 3 : Création de fiches filières adaptées aux territoires d'Outre-Mer

Le prestataire devra réaliser un état des lieux de 6 filières des secteurs les plus représentés dans les DROMs et créer les fiches filières associées.
Ces fiches filières devront référencer, dans la mesure du possible, les mêmes types de données que celles présentes dans les fiches filières existantes.

Un template pour renseigner les données sera fourni par l'Ademe.

Voici les six filières concernées :

- Pour le tertiaire :
 - Secteur santé
 - Secteur hôtellerie
 - Secteur bureau
 - Secteur Commerce alimentaire
- Pour l'industrie :
 - Agroalimentaire avec 2 focus (à mettre sur une seule fiche filière) :
 - Les activités de production de boissons soft et alcoolisées (bière et rhum)
 - Les activités d'IAA hors boissons.
 - Manufacturière

En cours de mission, le prestataire pourra proposer la création de nouvelles fiches filières non identifiées par l'ADEME

3.4. Tâche 4 : Création de fiches filières adaptées à la Corse

Le prestataire devra réaliser un état des lieux de 3 filières des secteurs les plus représentés en Corse et créer les fiches filières associées.
Ces fiches filières devront référencer, dans la mesure du possible, les mêmes types de données que celles présentes dans les fiches filières existantes.

Un template pour renseigner les données sera fourni par l'Ademe.

Voici les trois filières concernées :

- Tourisme
- Agroalimentaire
- BTP

En cours de mission, le prestataire pourra proposer la création de nouvelles fiches filières non identifiées par l'Ademe.

3.5. Tâche 5 : Création d'une fiche filière pour le secteur médico-social

Le prestataire devra réaliser un état des lieux du secteur médico-social des TPE/PME et créer la fiche filière associée.
Cette fiche filière devra référencer, dans la mesure du possible, les mêmes types de données que celles présentes dans les fiches filières existantes.

Un template pour renseigner les données sera fourni par l'Ademe.

3.6. Tâche 6 : Mise à jour des données de consommations et des coûts de l'énergie (carnet de bord énergie)

Le prestataire devra mettre à jour les données de consommation et les coûts de l'énergie.
Ces données sont utilisées dans l'algorithme qui calcule une estimation de gains (€, kWh, CO2) lorsqu'une fiche action est engagée.
Les données devront dater de 2025 ou 2026 (dans la mesure du possible).

La mise à jour des données concerne les postes suivants :

- Consommations surfaciques par usage, département et typologie (ensemble des codes NAF)
- DJU
- Type de contrats
- Coût des abonnements

- Coût de l'énergie
- Type d'énergies
- Type d'éclairages
- Consommation par énergie

Les données existantes seront fournies par l'Ademe. Le prestataire devra renvoyer ces données mises à jour dans le même format.

3.7. Tâche 7 : Mise à jour des fiches actions (carnet de bord énergie)

Le prestataire devra faire l'état des lieux des 158 fiches actions déjà existantes et les mettre à jour si besoin, incluant les 3 listes déroulantes présentes dans les fiches actions. Il devra vérifier la pertinence de l'action et de toutes les informations relatives à chaque action.

Un template sera mis à disposition du prestataire avec la liste de chaque action et les détails :

- Titre de l'action
- Type de la fiche action --> liste déroulante déjà existante
- Description
- Economie d'énergie en %
- Coût de réalisation --> liste déroulante déjà existante
- Temps de réalisation
- Niveau de difficulté --> liste déroulante déjà existante
- Impact sur l'activité de l'entreprise --> liste déroulante déjà existante
- Eligibilité aux aides CEE
- Action auprès du propriétaire
- Listes des usages --> liste déroulante déjà existante
- Familles d'équipements associées à la fiche action --> liste déroulante déjà existante
- Energies --> liste déroulante déjà existante
- Métiers --> liste déroulante déjà existante

Les valeurs des listes déroulantes suivantes devront faire l'objet d'une analyse de pertinence et une nouvelle version devra être proposée si le prestataire estime que c'est pertinent :

- Type de l'action
- Liste des usages
- Familles d'équipements associées à la fiche action

3.8. Tâche 8 : intégration du volet Industrie (carnet de bord énergie)

Le prestataire devra recenser les données nécessaires au calcul de l'estimation des économies d'énergie spécifique pour le secteur de l'industrie TPE/PME/ETI.

Un template pour renseigner les données sera fourni par l'Ademe.

Voici les sept filières industrie concernées :

- Industrie alimentaire et boisson
- Industrie bois
- Industrie papier carton
- Industrie métaux
- Industrie textile
- Industrie chimique
- Industrie assemblage (automobiles, équipements)

La tâche se découpe en cinq sous-étapes :

- Mise à jour de la liste des codes NAF (renseigné lors de l'inscription)
- Vérification des champs du carnet de bord énergie à mettre à jour
- Analyse de la cohérence de la méthode de calcul par rapport à la cible industrie
- Si besoin :
 - Mettre à jour la méthode
 - Ajouter, modifier ou supprimer des données non pertinentes pour cette cible
- Récupération des données de consommations relatives aux 7 filières industrie et aux champs du carnet de bord énergie*
- Création des fiches actions adaptées aux TPE/PME/ETI industrielles des 7 filières industrie mentionnées ci-dessus :
 - Le prestataire devra proposer une liste de fiche actions spécifiques et adaptées à ces entreprises
 - Le format et les données des fiches actions sont présentés en annexe
- Intégration des informations et données dans le template fourni par l'Ademe

*Les données à récupérer concernent les postes suivants :

- Consommations surfaciques par usage, département et typologie (ensemble des codes NAF)
- DJU
- Type de contrats
- Coût des abonnements
- Coût de l'énergie
- Type d'énergies
- Type d'éclairages

- Consommation par énergie

3.9. Tâche 9 : intégration du volet DROMs (carnet de bord énergie)

Le prestataire devra recenser les données nécessaires au calcul de l'estimation des économies d'énergie spécifique pour les secteurs tertiaire et industriel TPE/PME/ETI situées dans les DROMs.

Un template pour renseigner les données sera fourni par l'Ademe.

Voici les sept filières concernées (ce sont les plus représentées dans les DROMs) :

- Tertiaire :
 - Secteur santé
 - Secteur hôtellerie
 - Secteur bureau
 - Secteur Commerce alimentaire
- Industrie :
 - Agroalimentaire (2 secteurs spécifiques) :
 - Les activités de production de boissons soft et alcoolisées (bière et rhum)
 - Les activités d'IAA hors boissons.
 - Manufacturière

La tâche se découpe en cinq sous-étapes :

- Mise à jour de la liste des codes NAF (renseigné lors de l'inscription)
- Vérification des champs du carnet de bord énergie à mettre à jour
- Analyse de la cohérence de la méthode de calcul par rapport aux territoires des DROMs et aux filières étudiées
- Si besoin :
 - Mettre à jour la méthode
 - Ajouter, modifier ou supprimer des données non pertinentes pour cette cible
- Récupération des données de consommations relatives aux 6 filières et aux champs du carnet de bord énergie*
- Création des fiches actions adaptées aux TPE/PME/ETI des 6 filières mentionnées ci-dessus :
 - Le prestataire devra proposer une liste de fiche actions spécifiques et adaptées à ces entreprises
 - Le format et les données des fiches actions sont présentés en annexe
- Intégration des informations et données dans le template fourni par l'Ademe

*Les données à récupérer concernent les postes suivants :

- Consommations surfaciques par usage, département et typologie (ensemble des

codes NAF)
- DJU
- Type de contrats
- Coût des abonnements
- Coût de l'énergie
- Type d'énergies
- Type d'éclairages
- Consommation par énergie

3.10. Tâche 10 : intégration du volet Corse (carnet de bord énergie)

Le prestataire devra recenser les données nécessaires au calcul de l'estimation des économies d'énergie spécifique pour les secteurs tertiaire et industrie TPE/PME /ETI situées en Corse.

Un template pour renseigner les données sera fourni par l'Ademe.

Voici les 3 filières concernées (ce sont les plus représentées en Corse) :
- Tourisme
- Agroalimentaire
- BTP

La tâche se découpe en cinq sous-étapes :
- Mise à jour de la liste des codes NAF (renseigné lors de l'inscription)
- Vérification des champs du carnet de bord énergie à mettre à jour
- Analyse de la cohérence de la méthode de calcul par rapport au territoire Corse et aux filières étudiées
- Si besoin :
 - Mettre à jour la méthode
 - Ajouter, modifier ou supprimer des données non pertinentes pour cette cible
- Récupération des données de consommations relatives aux 3 filières et aux champs du carnet de bord énergie*
- Création des fiches actions adaptées aux TPE/PME/ETI des 3 filières mentionnées ci-dessus :
 - Le prestataire devra proposer une liste de fiche actions spécifiques et adaptées à ces entreprises
 - Le format et les données des fiches actions sont présentés en annexe
- Intégration des informations et données dans le template fourni par l'ADEME

*Les données à récupérer concernent les postes suivants :
- Consommations surfaciques par usage, département et typologie (ensemble des codes NAF)

- DJU
- Type de contrats
- Coût des abonnements
- Coût de l'énergie
- Type d'énergies
- Type d'éclairages
- Consommation par énergie

3.11. Tâche 11 : intégration des établissements médico-sociaux (carnet de bord énergie)

Le prestataire devra recenser les données nécessaires au calcul de l'estimation des économies d'énergie relatif aux TPE/PME/ETI exerçant dans des établissements de santé.

L'Ademe, dans le cadre du programme PACTE Entreprises, s'engage à fournir le fichier source de l'algorithme qui calcule ces estimations.

La tâche se découpe en cinq sous-étapes :
- Mise à jour de la liste des codes NAF (renseigné lors de l'inscription)
- Vérification des champs du carnet de bord énergie à mettre à jour
- Récupération des données de consommations relatives à cette filière et aux champs du carnet de bord énergie*
- Création des fiches actions adaptées aux TPE/PME/ETI de cette filière :
 - Le prestataire devra proposer une liste de fiche actions spécifiques et adaptées à ces entreprises
 - Le format et les données des fiches actions sont présentés en annexe
- Intégration des informations et données dans le template fourni par l'Ademe

*Les données à récupérer concernent les postes suivants :
- Consommations surfaciques par usage, département et typologie (ensemble des codes NAF)
- DJU
- Type de contrats
- Coût des abonnements
- Coût de l'énergie
- Type d'énergies
- Type d'éclairages
- Consommation par énergie

3.12. Tâche 12 : Ouverture aux établissements de plus de 1000 m² (carnet de bord énergie)

Le prestataire devra vérifier que la méthode actuelle de calcul est adaptée et pertinente

pour les établissements ayant une surface supérieure à 1000 m².

Dans le cas où cette méthode n'est pas adaptée, le prestataire devra procéder à une mise à jour de la méthode et à la mise à jour du template (qui sera fourni par l'Ademe). Dans l'idéal, cette méthode adaptée devra être utilisée uniquement pour les établissements ayant une surface supérieure à 1000 m².

4. POINTS D'ETAPE ET LIVRABLES

4.1. Réunions de cadrage et validation des propositions

Pour assurer l'alignement des attentes et la qualité des livrables, plusieurs réunions seront organisées avec le prestataire et l'équipe PACTE Entreprises :

- Réunions de lancement : elle permettra d'aligner les objectifs de chaque tâche, de parcourir les supports et les données fournis par l'Ademe, de définir un rétroplanning et de planifier les points d'avancement avec le prestataire. Ces points d'avancement pourront être globaux ou être spécifiques à chaque tâche.
- Points d'avancement : le prestataire présentera de manière régulière l'avancée des travaux :
 - Pour les fiches filières (tâches 1 à 5), le prestataire présentera la liste des fiches filières et le détail des éléments mis à jour et alertera si certaines données ne sont pas trouvables ou pertinentes.
 - Pour le carnet de bord énergie (tâches 6 à 12), le prestataire présentera la liste des champs du carnet de bord à mettre à jour, l'avancement de la récupération des données de consommations, la liste des fiches actions mises à jour et créées et les éléments relatifs à l'analyse de la méthode de calcul.

4.2. Livrables attendus

La prestation conduira à la production des éléments suivants :

- Un rapport intermédiaire comportant :

- Un état d'avancement des livrables prévus au marché ;
- Une synthèse des travaux réalisés et des résultats obtenus à la date de production ;
- Les difficultés rencontrées et les mesures correctives envisagées, le cas échéant ;
- Les perspectives pour la suite de la prestation.

- Un rapport final composé des livrables décrits ci-après.

Pour tous les livrables, les sources des données affichées devront être mentionnées et un lien cliquable devra être intégré (dans la mesure du possible).

4.2.1. Fiches filières – tâches 1 à 5 :

Le prestataire devra livrer :

- Le template entièrement complété au format .xlsx*
- Pour les tâches 2 à 5, pour chaque filière, un état des lieux de la filière sous format .docx, .pdf ou .xlxs*
- Pour chaque tâche, un document décrivant la méthodologie de recherche des données et les sources utilisées au format .docx, .pdf ou .xlxs*

*Les sources de chaque donnée (dans la mesure du possible) devront être mentionnées dans le template et l'état des lieux.

4.2.2. Carnet de bord énergie – tâches 6 à 11 :

Le prestataire devra livrer :

- Le template entièrement complété au format .xlsx*
- Pour chaque tâche, un document décrivant la méthodologie de recherche des données et les sources utilisées au format .docx, .pdf ou .xlxs

*Les sources de chaque donnée (dans la mesure du possible) devront être mentionnées dans le template et l'état des lieux.

4.2.3. Carnet de bord énergie – tâche 12

Le prestataire devra livrer :

- Un rapport de l'analyse de la méthode de calcul actuelle et de l'adéquation de cette méthode pour les établissements ayant une surface supérieure à 1000m² au format .docx, .pdf ou .xlxs*
- Si l'analyse montre que la méthode n'est plus adaptée à ces établissements :
 - Un rapport avec la description et l'explication de la méthode pour ces établissements au format .docx, .pdf ou .xlxs*
 - Le template mis à jour au format .xlsx*

4.3. Piloter le projet en s'assurant du respect des échéances et des livrables associés. Assurer une remontée d'information auprès de l'ADEME

Le prestataire doit proposer une gestion de projet adaptée à la mission, en lien avec l'Ademe. Il est demandé au prestataire de respecter le planning détaillé des productions, qui sera validé avec l'Ademe.

Le prestataire devra notamment :

- Proposer et actualiser régulièrement un planning détaillé de production des livrables et de leur validation en continu,
- Garantir la mise à disposition des livrables aux dates qui seront indiquées dans le planning,
- Assurer la rédaction des comptes-rendus associés aux réunions ainsi que les supports de travail et de temps de feed-back.
- Rendre compte des réussites et difficultés rencontrées.

4.4. Changement d'interlocuteurs

Dès qu'un membre de l'équipe n'est plus en mesure d'accomplir ses missions, le prestataire devra :

- En aviser, sans délai, l'Ademe et prendre toutes dispositions nécessaires, afin d'assurer la poursuite de l'exécution des prestations,

- Dans les 7 jours suivants cette information, proposer un remplaçant (nom, fonction, références) disposant de compétences/disponibilité au moins équivalentes.

5. DUREE DE LA PRESTATION ET PLANNING

La durée de la prestation sera de 14 mois à compter de la date de notification du marché (M0) incluant 2 mois de relecture et validation du rapport final.

Planning du projet (cf. art 2.5 du CCAP)

Phase	Date
Démarrage de la mission	M0
Points d'avancement	M0 + 2
Points d'avancement (avec remise d'un rapport intermédiaire)	M0 + 6
Points d'avancement	M0 + 10
Réception du rapport final provisoire	M0 + 12

6. DEMARCHE RSE

6.1. Démarche environnementale

Le candidat précisera dans son offre les engagements qu'il prend de nature à limiter l'impact de ses prestations sur l'environnement et, plus généralement, comment son entreprise prend en considération les préoccupations environnementales de ses activités lors de l'exécution du marché : description de ses produits et services (mesure de l'impact environnemental, écoconception et sobriété numérique, devenir des matériels, après utilisation, refroidissement des serveurs, etc.), choix de ses fournisseurs et/ou des sous-traitants, capacité à innover sur ces sujets.
Dans le cadre de cette prestation, le prestataire sera attentif à favoriser l'envoi des documents uniquement par voie dématérialisée et si possible, privilégiera des sous-traitants ayant des pratiques responsables.

Il pourra s'appuyer :

- Sur les recommandations de l'Ademe : https://communication-responsable.ademe.fr/
- Les bonnes pratiques préconisées par l'Etat en matière de numérique responsable : https://ecoresponsable.numerique.gouv.fr

7. ANNEXES

Annexe 1 : lien vers les fiches filières – espace non connecté
https://parcours-economies-energie.ademe.fr/conseils-metiers

Annexe 2 : modèle de données de l'application
Le modèle de données sera transmis uniquement au prestataire retenu (données confidentielles).

Annexe 3 : template Ademe
Le template sera transmis uniquement au prestataire retenu (données confidentielles).

Annexe 4 : liste des énergies présentes dans le carnet de bord énergie

-
- Energies présentes pour les équipements :
 - Bois-bûches
 - Electricité
 - Fioul
 - Gaz naturel

- Energie de chauffage principale :
 - Bois-bûches
 - Bois-granulés
 - Bois-plaquettes
 - Electricité
 - Fioul
 - GPL (Gaz de Pétrole Liquéfié)
 - Gaz naturel
 - RCU (Réseau de Chaleur Urbain)

- Energie d'eau chaude sanitaire principale :
 - Bois-bûches
 - Bois-granulés

- Bois-plaquettes
- Electricité
- Fioul
- GPL (Gaz de Pétrole Liquéfié)
- Gaz naturel
- RCU (Réseau de Chaleur Urbain)

Annexe 5 : exemple d'une fiche action

